

Ferme Lonensis
Rue Neufmaisons 2
6462 Vaulx-lez-Chimay
IBAN BE13 0012 5521 3039
BIC GEBABEBB
E-mail: herman.van.loon@skynet.be

Pour réserver:
H. VAN LOON
Oude Schrieksebaan 59
2820 RIJMENAM
Tel: 015/511704
GSM: 0478/881225

INFORMATION BIVOUAC

I. Localisation : Ferme Lonensis.
Rue Neufmaisons 2
6462 VAULX-LEZ-CHIMAY

II. Périodes

- Mois juillet et août : par préférence dix jours (évt. plus court ou plus long après contact)
- Pendant l'année sauf juillet et août : sans terrains. A partir du 1 mai au 31 octobre.

III. Mois juillet et août.

1. **Terrain de camp** (prairie de +/- 1 ha), eau sur place. Note : eau 4 €/m³, à payer en surplus selon consommation/ mètre sur place.
2. **Bâtiment de camp** avec 50 lits et capacité maximale de 60 lits. Sanitaire, salle à manger, grande cuisine avec frigo industriel, feu à gaz avec 5 brûleurs, four à micro-ondes, 2 évier, congélateur, cafetière et hotte. Terrain de loisirs (prairie) en face du bâtiment avec une grandeur de +/- 1,5 ha. Ici peuvent loger un maximum de 20 personnes. Note: eau 4 €/m³, électricité 0,35 €/kwh et gaz à payer en surplus selon consommation.
3. **Grande salle** pour 100- 120 personnes avec tables et chaises.

PRIX GLOBAL : 220,00 Euro par nuit.

IV. Offre pendant l'année sauf juillet et août.

Seulement le rez-de-chaussée est disponible avec maximum 20 lits pour le prix de **100,00 Euro** par nuit. La salle peut être louée à **50,00 Euro/jour**.

V. Information pratique.

1. A la réservation Vous recevez un document de réservation. Après paiement d'une caution de 300,00 Euro (juillet/août)/ 60,00 Euro (pendant le reste de l'année) la réservation devient définitive. Le solde doit être payé par virement 1 semaine avant l'arrivée ou remis en cash au moment de l'arrivée.
La caution est nécessaire pour régler les frais d'énergie, sacs poubelles, bois, dégâts etc.
Le montant restant de la caution sera reversé sur Votre compte après Votre séjour.
2. En quittant le bivouac tout doit se trouver en son état original. Propreté est très importante.
En cas de saletés laissées ou désordre un certain pourcentage sera déduit de la caution.
3. En aucun cas le propriétaire sera responsable d'accidents.
4. **La location se fait au plus tôt 1 à 1,5 an d'avance.**